



67th IFLA Council and General Conference

August 16-25, 2001

Code Number:	162-150-F
Division Number:	III
Professional Group:	Libraries Serving Disadvantaged Persons
Joint Meeting with:	-
Meeting Number:	150
Simultaneous Interpretation:	Yes

Directives pour les Services de Bibliothèques aux Personnes Dyslexiques

Gyda Skat Nielsen

Sollerod Public Libraries
Department of Outreach Services
Holte, Denmark
E-mail: gskatn@mail.dk

Ces dix dernières années, il y a eu dans beaucoup de pays un intérêt croissant pour la dyslexie – et pour les difficultés spécifiques d'apprentissage de la lecture – pas seulement de la part des scientifiques et des autres professionnels concernés, mais aussi dans la société en général. Les spécialistes, autant ici aux Etats-Unis qu'en Europe, ont fait un magnifique travail pour informer sur la dyslexie et sur les techniques d'aide aux personnes dyslexiques.

Beaucoup a été fait, mais nous avons encore un long chemin à parcourir.

Je pense que je peux dire sans exagération que c'est grâce aux organisations non gouvernementales que beaucoup de résultats positifs ont été obtenus : l'Association Américaine Internationale de Dyslexie et l'Association Européenne de Dyslexie – dont je suis l'une des fondatrices et dont font aujourd'hui partie environ trente pays et régions autonomes en et hors de l'Europe.

Grâce aux campagnes nationales et internationales, les deux associations ont accompli un gros travail destiné à attirer l'attention sur ce handicap invisible. Laissez-moi seulement mentionner l'une des campagnes menées par l'Association Européenne de Dyslexie en 1993, « l'Année du Début de la reconnaissance ». Le mot d'ordre de cette campagne était : « Aider tôt pour un futur meilleur », et le but de la campagne a été de faire davantage comprendre qu'il est nécessaire d'aider aussi tôt que possible les enfants montrant des signes de dyslexie, c'est à dire, précisément, avant l'âge scolaire. La campagne a développé la prise de conscience non seulement des instituteurs des classes maternelles et des classes primaires mais aussi celle de personnes travaillant dans le domaine médical. En tant que responsable de la

campagne, j'ai été spécialement heureuse de voir que les bibliothécaires des sections Jeunesse ont aussi montré un grand intérêt à améliorer leurs services aux enfants qui ont des difficultés de lecture.

Cependant, en dépit de la compréhension grandissante pour la dyslexie dans beaucoup de pays, de nombreux dyslexiques hésitent encore à révéler leur handicap. Pas étonnant puisque, durant leur scolarité, on a dit et répété à nombre d'entre eux qu'ils étaient stupides, paresseux ou qu'ils se comportaient mal. Rejet après rejet, beaucoup de personnes dyslexiques en sont marquées pour le reste de leur vie.

Comment pensez-vous que ces personnes se sentent en entrant dans une bibliothèque ? Franchir le seuil – à la fois le seuil physique et le seuil psychologique – d'une bibliothèque est extrêmement difficile pour beaucoup de personnes dyslexiques. Vous avez sans doute déjà fait l'expérience d'un sentiment identique devant un magasin très chic : « Puis-je y entrer ? Est-ce que j'ai quelque chose à y faire à l'intérieur ? ». C'est exactement ainsi que les personnes qui ont des difficultés de lecture se sentent devant « le temple du savoir ». « Qu'est-ce que j'ai à faire au milieu de tous ces lecteurs qui peuvent faire face à tout ? » ou, comme l'un de mes amis m'a dit une fois : « Je ne vais pas à la bibliothèque car je ne veux pas de nouveaux échecs ».

Bien sûr, chacun d'entre nous ici sait quel merveilleux sentiment c'est d'entrer dans une bibliothèque, mais est-ce que nous n'empêchons pas des gens de partager ce sentiment avec nous du fait que nous ne connaissons pas assez leur situation personnelle et leurs besoins ? ou, peut-être même, parce que nous considérons qu'il est un peu difficile de s'occuper d'eux. Nous voudrions que tout le monde utilise nos bibliothèques, mais il faudrait que nous nous rendions compte que certaines personnes ont vraiment besoin d'une attention et d'une compréhension spécifiques.

J'ai conscience que la tendance actuelle dans beaucoup de pays est de se focaliser entièrement sur l'éducation des personnes dyslexiques. Le rôle des bibliothèques publiques est alors sous-estimé, pourtant chacun de nous ici sait quel rôle important l'information et la culture jouent dans la vie quotidienne des enfants et des adultes.

J'ai donc été très heureuse en 1997 quand la Conférence internationale de l'IFLA à Copenhague porta à l'attention internationale les questions des rapports entre dyslexie et difficultés de lecture et du rôle des bibliothèques. Un atelier « Accès à l'information : les services aux personnes dyslexiques » fut organisé par la Section de l'IFLA des Services de bibliothèques pour les personnes défavorisées, empêchées et en difficulté avec la lecture, en collaboration avec le Groupe professionnel danois des Services de bibliothèques hors les murs pour les personnes handicapées et avec l'Association Européenne de Dyslexie. L'atelier fut complété par une présentation d'affiches sur la dyslexie.

Pendant la conférence de Copenhague, nous avons noté qu'il y avait un fort taux d'ignorance sur la dyslexie parmi les collègues du monde entier. D'un autre côté, nous avons aussi remarqué beaucoup d'intérêt et de compréhension, et de nombreux participants à notre atelier ont exprimé leur intention d'améliorer leurs services aux citoyens qui ont des difficultés de lecture, à leur retour dans leur pays.

A la conférence de l'IFLA à Bangkok, en 1999, la Section des Services de bibliothèques pour les personnes défavorisées, empêchées et en difficulté avec la lecture, ainsi que l'Association Européenne de Dyslexie, ont de nouveau présenté des affiches sur la dyslexie : « La dyslexie est partout. Que fait votre bibliothèque ? ». Un dépliant d'informations fut réalisé à cette occasion dont nous avons apporté quelques exemplaires aujourd'hui pour ceux d'entre vous que cela intéresse. Durant cette semaine à Bangkok, Birgitta IRVALL, de la Bibliothèque suédoise des livres audio et des livres en braille, et moi avons été ravies de donner des informations sur la dyslexie à de nombreux collègues du monde entier.

C'est alors que l'Association Européenne de Dyslexie a obtenu statut consultatif auprès de l'IFLA, un honneur que nous considérons comme l'acceptation et la compréhension de la dyslexie par la communauté internationale des bibliothèques.

Conséquence naturelle de cette évolution positive, la Section des Services de bibliothèques pour les personnes défavorisées, empêchées et en difficulté avec la lecture a voulu continuer à développer ces initiatives de 1997 et de 1999 par des *Directives* à destination de toute personne travaillant en bibliothèque. Birgitta IRVALL et moi avons été heureuses d'accepter d'entreprendre la rédaction de ces *Directives*.

Et maintenant, voici les « *Directives pour les Services de bibliothèques aux personnes dyslexiques* », le 70^{ème} rapport professionnel de l'IFLA.

Birgitta et moi sommes reconnaissantes aux nombreuses personnes qui nous ont aidées à réaliser cette publication : les membres de notre Comité permanent, des collègues suédois et l'Association Européenne de Dyslexie. Nous voudrions aussi remercier Vibeke LEHMANN pour son assistance éditoriale.

Les *Directives* donnent des définitions officielles de la dyslexie et clarifient un point très important, à savoir que la dyslexie n'est pas liée à un statut social et qu'elle ne signifie pas un manque d'intelligence. Les personnes dyslexiques sont juste des individus comme nous : certains sont très intelligents, d'autres le sont moins. On sait que certains dyslexiques sont des personnes très créatives, et beaucoup d'artistes et de scientifiques très renommés comme, par exemple, Léonard de Vinci, Auguste Rodin, Hans Christian Andersen, Albert Einstein et Niels Bohr sont connus pour avoir eu des difficultés à lire et à écrire.

Le droit démocratique d'accès à la culture, à la littérature et à l'information concerne tout le monde, y compris les gens qui ont des difficultés à lire. Il est d'une importance vitale que tous les citoyens soient capables de disposer d'informations sur ce qui se passe dans la société. Chaque citoyen doit être bien informé afin d'exercer ses droits démocratiques et d'avoir la maîtrise de sa propre vie.

La promotion de la lecture est fortement encouragée par les Règles Standards des Nations Unies concernant les personnes handicapées, par le Manifeste des Bibliothèques publiques de l'UNESCO et par la Charte des Lecteurs.

L'objectif majeur des *Directives pour les Services de bibliothèques aux personnes dyslexiques* est de faire évoluer l'attitude de la communauté des bibliothèques en l'informant des besoins spécifiques des personnes dyslexiques qui entrent à la bibliothèque.

Nous voulons aussi insister sur la responsabilité à la fois des écoles de bibliothécaires et des bibliothèques elles-mêmes, de fournir aux personnels des bibliothèques et la formation initiale et la formation continue afférentes, de façon qu'ils aient les connaissances nécessaires pour bien accueillir les personnes dyslexiques.

Dans les *Directives pour les Services de bibliothèques aux personnes dyslexiques*, nous recommandons aussi d'inviter à la bibliothèque des représentants de la communauté dyslexique pour discuter avec eux de leurs besoins, car ils sont, eux, les véritables « spécialistes ».

Nous recommandons une coopération avec les associations nationales et locales de dyslexiques : vous trouverez une liste internationale des associations de dyslexiques à la fin des *Directives*. S'il n'y a pas d'association de dyslexiques dans votre pays, pourquoi ne prenez-vous pas l'initiative d'en créer une ?

Nous avons conscience que, dans certains pays, le matériel dont on a besoin pour les personnes dyslexiques n'existe pas. Si ce matériel n'y est pas facilement disponible, les bibliothèques pourraient, en tant qu'institutions culturelles, prendre l'initiative de commencer à éditer de la littérature facile à lire ou des livres enregistrés sur cassettes ou sur compact discs.

Les *Directives* incluent aussi des exemples de la manière dont la bibliothèque peut, en créant un environnement agréable, faire que des personnes qui ont des difficultés de lecture s'y sentent les bienvenues.

Sachant combien il est important pour une personne dyslexique qu'il y ait à la bibliothèque un agent qui connaisse en spécialiste à la fois les difficultés de lecture et les ressources appropriées pour y remédier, nous introduisons le concept de « mon propre bibliothécaire ». Mais nous signalons aussi qu'il est important que tout le personnel possède des connaissances de base sur la dyslexie afin de pouvoir bien accueillir le lecteur dyslexique lorsque celui-ci a franchi ce fameux seuil. Une chose dont vous pouvez être certains, c'est que si une personne qui ne connaît pas les bibliothèques y est reçue de manière négative, elle n'y reviendra jamais.

Les *Directives* présentent aussi la traduction de quelques passages d'un livre suédois publié en 1996 : « *Je n'étais pas stupide après tout. Treize dyslexiques veulent se faire entendre* ». Roger, un homme dyslexique de 42 ans, écrit :

« Est-ce que j'abandonne ou j'y vais ? J'y fus rapidement, à l'extérieur de la bibliothèque, et je restais assis dans ma voiture. J'étais indécis : est-ce que j'abandonne ou j'y vais maintenant. Les bibliothèques sont vieilles avec des pièces étroites ; ce sont des endroits sombres avec des livres du plancher au plafond. Comme la bibliothèque de l'école où le maître était assis. Après cela, je n'étais jamais plus retourné dans un tel endroit, jamais de ma vie.

J'ai pensé que je commencerai par bégayer et que je ne serai pas capable de sortir un mot... Peut être que des gens s'arrêteront pour me dévisager. Je n'imaginai que dire au bibliothécaire, mais tout cela n'était pas aussi important que de simplement faire le premier pas pour entrer.

Puis, j'ai pris mon courage à deux mains.

Je dois d'abord parcourir la bibliothèque, trouver mes repères, m'imprégner de l'atmosphère, sentir réellement l'endroit.

Les gens présents étaient jeunes pour la plupart. Il ne m'a pas semblé qu'ils me regardaient lorsque je suis allé vers les livres audio, au milieu de la salle. C'était si simple d'être capable de rester juste au milieu de la bibliothèque et de regarder les livres audio. Ce fut si facile de les trouver, ils n'étaient pas cachés dans un coin sombre.

J'étais là au milieu de la salle comme n'importe qui d'autre après tout. Je n'étais pas différent des autres. Une personne aveugle a sa canne blanche, une personne sourde a son appareil auditif, mais on ne voit pas mon handicap jusqu'à ce que j'écrive, jusqu'à ce que je lise. On en fait vraiment toute une affaire.

Mais maintenant, je suis dans la bibliothèque depuis un bon moment et je m'y suis habitué. J'ai mis le pied à l'intérieur. L'étape suivante est d'aller vers le bibliothécaire pour lui parler ».

La Section des Services de bibliothèques pour les personnes défavorisées, empêchées et en difficulté avec la lecture espère que ces *Directives* encourageront les bibliothèques à aider les personnes dyslexiques à accéder à l'information et à la culture au même titre que les autres citoyens.

Alors, s'il vous plaît, lisez ces *Directives pour les Services de bibliothèques aux personnes dyslexiques*, trouvez l'inspiration et créez des bibliothèques pour tous. Et utilisez cet rapport en l'adaptant à votre situation personnelle.

Translation into French by Michel Rosenfeld